

Politique future.

Après avoir revu la situation du marché des graines de lin, le très honorable C. D. Howe annonça, le 15 mars 1949, que le gouvernement n'était pas disposé à encourager la production des graines oléagineuses en établissant des prix minimums garantis pour l'exercice 1949-1950; il ajoute, toutefois, que la situation serait étudiée une deuxième fois à une date ultérieure. Vers la fin de l'année agricole, le gouvernement a examiné à nouveau la situation du lin. On était d'avis, à ce moment-là, que les producteurs devaient être garantis de trouver des débouchés pour la petite récolte de graines de lin qu'ils avaient produite en 1949. Le 20 juillet 1949, on annonçait que la Commission allait, de son propre gré, procéder à une opération de mise en commun pour l'exercice 1949-1950, en prenant pour base un paiement initial de \$2.50 le boisseau.

Désirez-vous que je passe maintenant à la partie III, monsieur le Président?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous allons nous arrêter ici, monsieur McIvor, et demander si quelqu'un a une question à poser relativement à la partie II.

M. Hetland:

D. La perte subie sur le lin n'est-elle pas inscrite à d'autres comptes, comme le compte-blé, le compte-avoine, le compte-orge?—R. Non, c'est une perte assumée par le Trésor.

D. Quel était le plafond pour les céréales secondaires destinées aux consommateurs de l'est, au moment où vous vendiez de l'avoine aux États-Unis où l'on vous donnait ces permis d'exportations? Je ne me rappelle pas les limites fiées.—R. Je crois me souvenir...

D. Qu'a-t-on livré?—R. je vous procurerai les chiffres. Je n'aimerais pas me fier à ma mémoire à ce propos.

M. CHARLTON: Y a-t-il eu un prix-limite en 1947 et 1948?

M. HETLAND: Oui, il y a eu une limite pour les céréales secondaires livrées dans l'est du Canada.

M. CHARLTON: Ce n'était qu'une limite minimum, n'est-ce pas?

M. Hetland:

D. Non, c'était un prix-plafond sur ce que la Commission expédiait aux États-Unis. Nous ne pouvions exécuter nous-mêmes les envois aux États-Unis. Je n'y trouve rien à critiquer.—R. Voilà vous trouvez ici le prix maximum de 1947-1948 pour la période allant du 1^{er} août 1947 au 21 octobre 1947; les prix maximums pour l'avoine et l'orge étaient de 65 cents le boisseau et de 93 cents le boisseau respectivement. C'était là les prix-plafonds.

D. Le prix-plafond était de 93 cents pour l'orge?—R. Oui. Le 21 octobre, le gouvernement annonçait l'abolition des prix maximums pour l'avoine et l'orge, de sorte que le plafond n'a duré que du 1^{er} août jusqu'au 21 octobre 1947.

D. Le prix de 65 cents était f.à.b. Fort-William?—R. En magasin, oui.

D. Et 93 cents pour l'orge.—R. Parfaitement.

M. CHARLTON: Ce plafond n'a duré que trois mois environ?

Le TÉMOIN: C'était une reprise. Le prix-plafond était en vigueur pendant plusieurs années avant cela, mais au cours de cette année agricole, il n'a pris effet que pour cette période.